


Les processus d'interventions concertés pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et tout autre personne majeure en situation de vulnérabilité : 5 ans de concertation



Bilan 5 ans des processus d'interventions concertés pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité

Jacky Rioux et Robert Simard, conseillers,
Direction adjointe de la bientraitance et de
la lutte contre la maltraitance,

Secrétariat aux Aînés,
ministère de la Santé et des Services
sociaux

14 novembre 2023

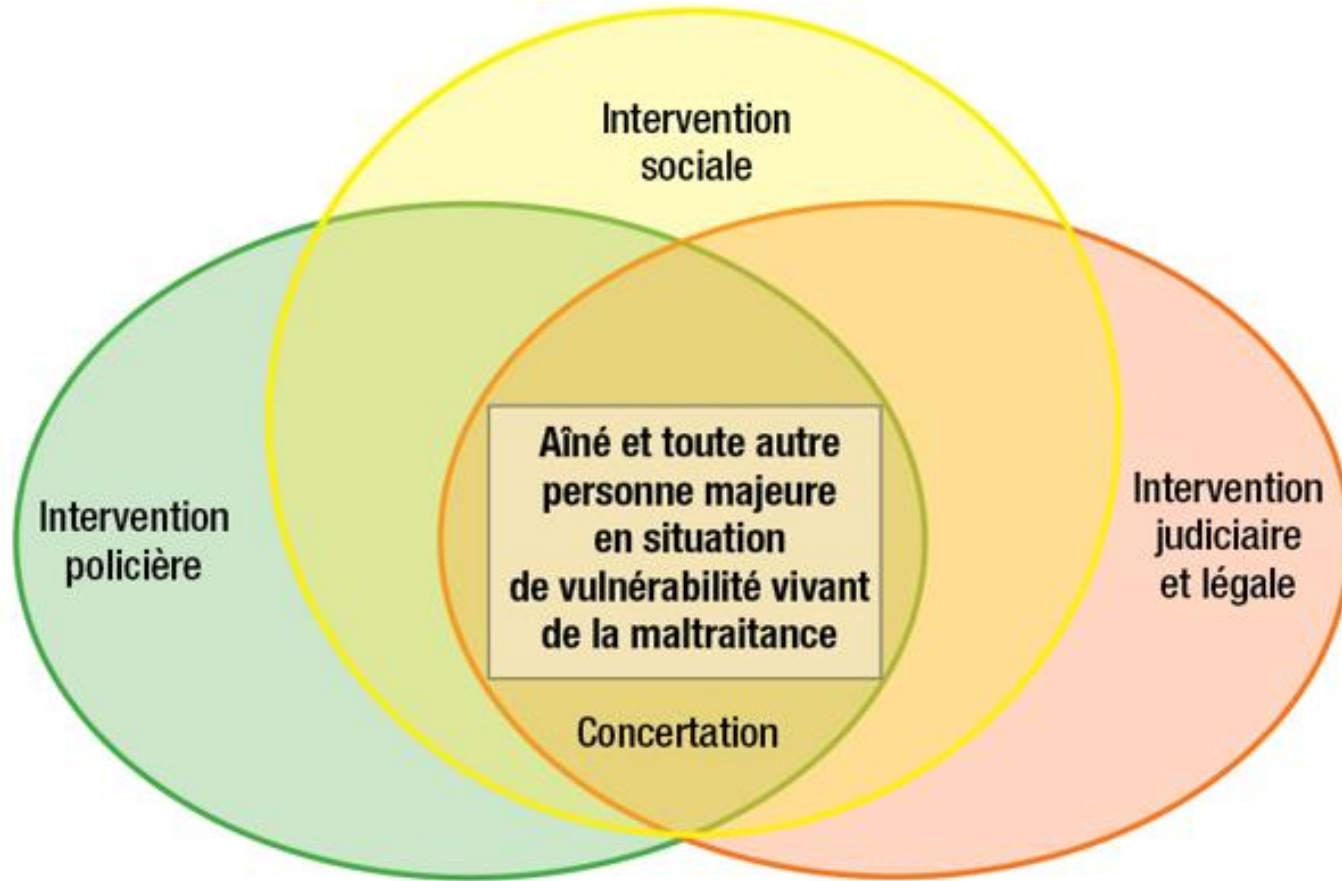
Plan de la présentation sur le bilan 5 ans des processus d'intervention concertés (PIC) pour lutter contre la maltraitance

- I. Historique
- II. Un PIC qu'est-ce que c'est ?
- III. Bilan 5 ans des PIC en quelques chiffres
- III. Conclusion

Historique: une initiative régionale qui a mené à un déploiement national

- L'Entente-cadre nationale découle d'un projet pilote d'entente sociojudiciaire réalisée en Mauricie–Centre-du-Québec de 2014 à 2016.
- L'Entente-cadre nationale pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées a été signée le 7 février 2018.
- Un addenda à l'Entente-cadre a été signé en juillet 2021 et visait l'élargissement du processus d'intervention concerté (PIC) à toute personne majeure en situation de vulnérabilité.
- Depuis l'été 2021, le déploiement des PIC est terminé dans l'ensemble des régions, sauf pour le Nunavik et les Terres-Cries-de-la-Baie-James.
- Le 6 avril 2022, la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité (Loi 6.3) a été bonifiée et les PIC y sont davantage formalisés.

Un PIC qu'est-ce que c'est ?



Le PIC implique plusieurs intervenants représentant les organisations publiques suivantes :

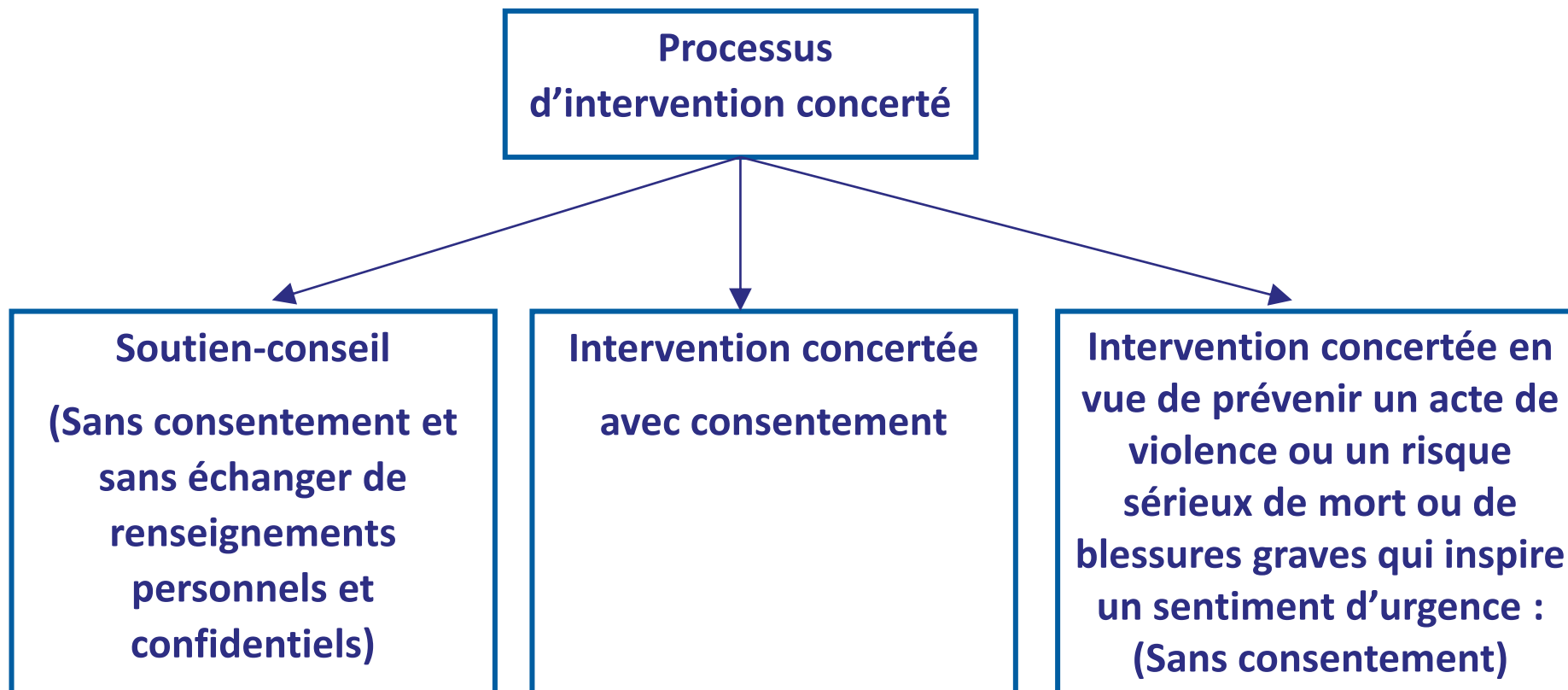
- Établissements du réseau de santé et de services sociaux (CISSS/CIUSSS/autres)
- Sûreté du Québec
Corps de police municipaux et autochtones
- Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)
Curateur public du Québec (CPQ)
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)
Autorité des marchés financiers (AMF)



Un PIC qu'est-ce que c'est ?

- Le PIC vise à favoriser l'efficacité des interventions par différents intervenants lorsque les trois critères suivants sont réunis :
 - 1) une personne aînée ou une personne majeure en situation de vulnérabilité est victime de maltraitance au sens de la Loi;
 - 2) la situation de maltraitance nécessite la concertation entre les intervenants pour pouvoir y mettre fin efficacement;
 - 3) la situation de maltraitance pourrait constituer une infraction criminelle ou pénale.

Trois types de concertation pouvant constituer un PIC

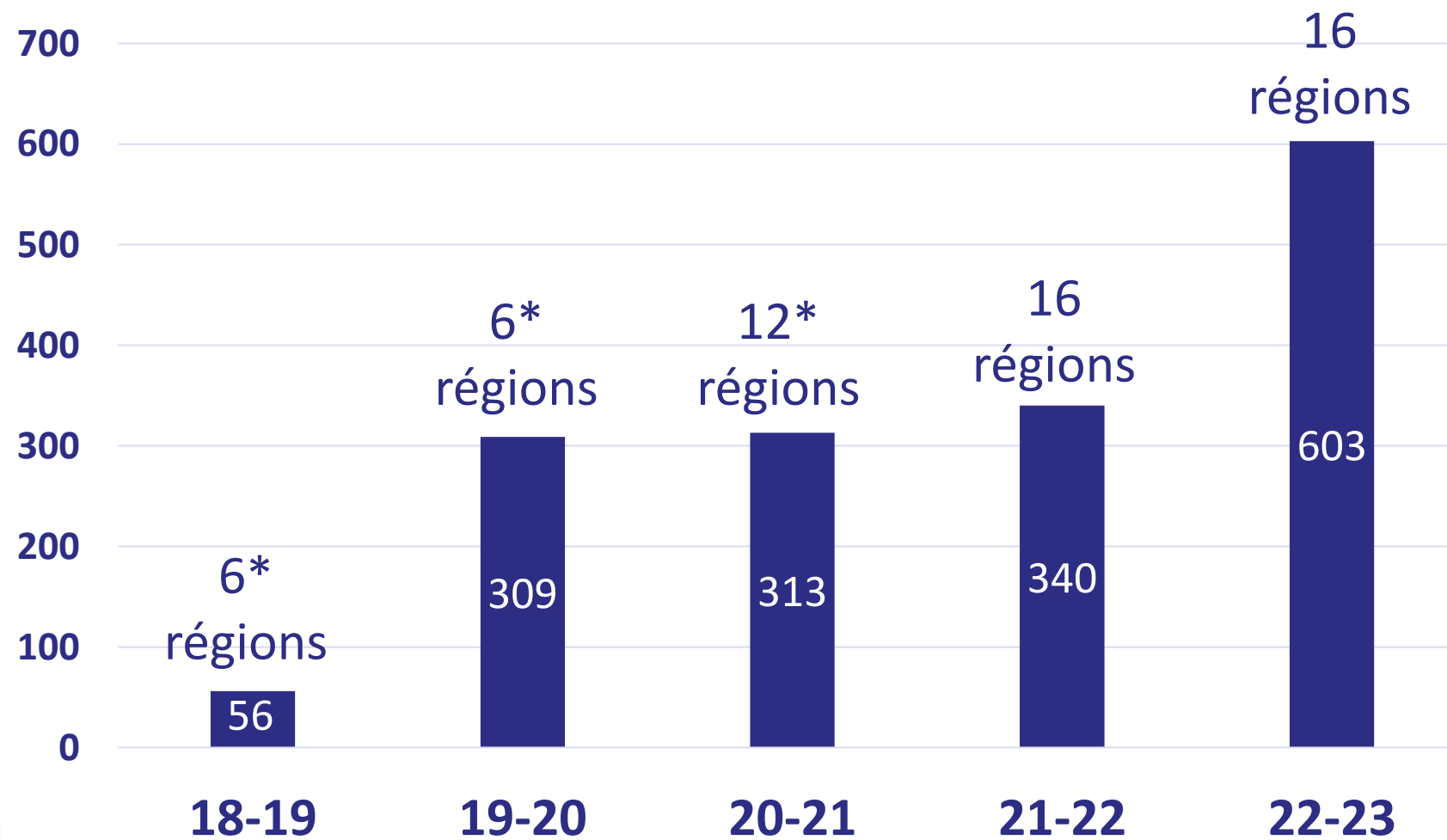




Bilan 5 ans des PIC de 2018 à 2023

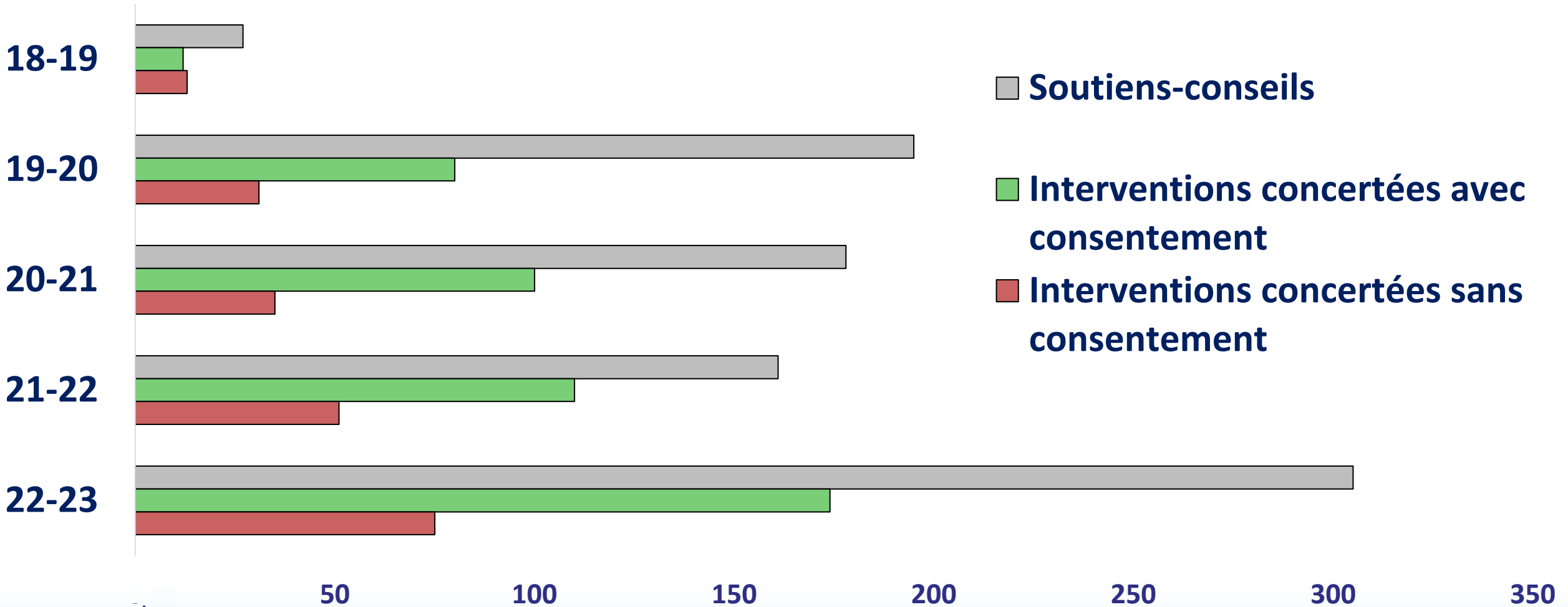
- Nombre de dossiers par année
- Nombre de dossiers selon le type
- Nombre de PIC auxquels les partenaires ont participé
- Nombre de PIC selon le type de maltraitance
- Portrait des personnes pour lesquelles un pic a été initié

Nombre de PIC de 2018 à 2023

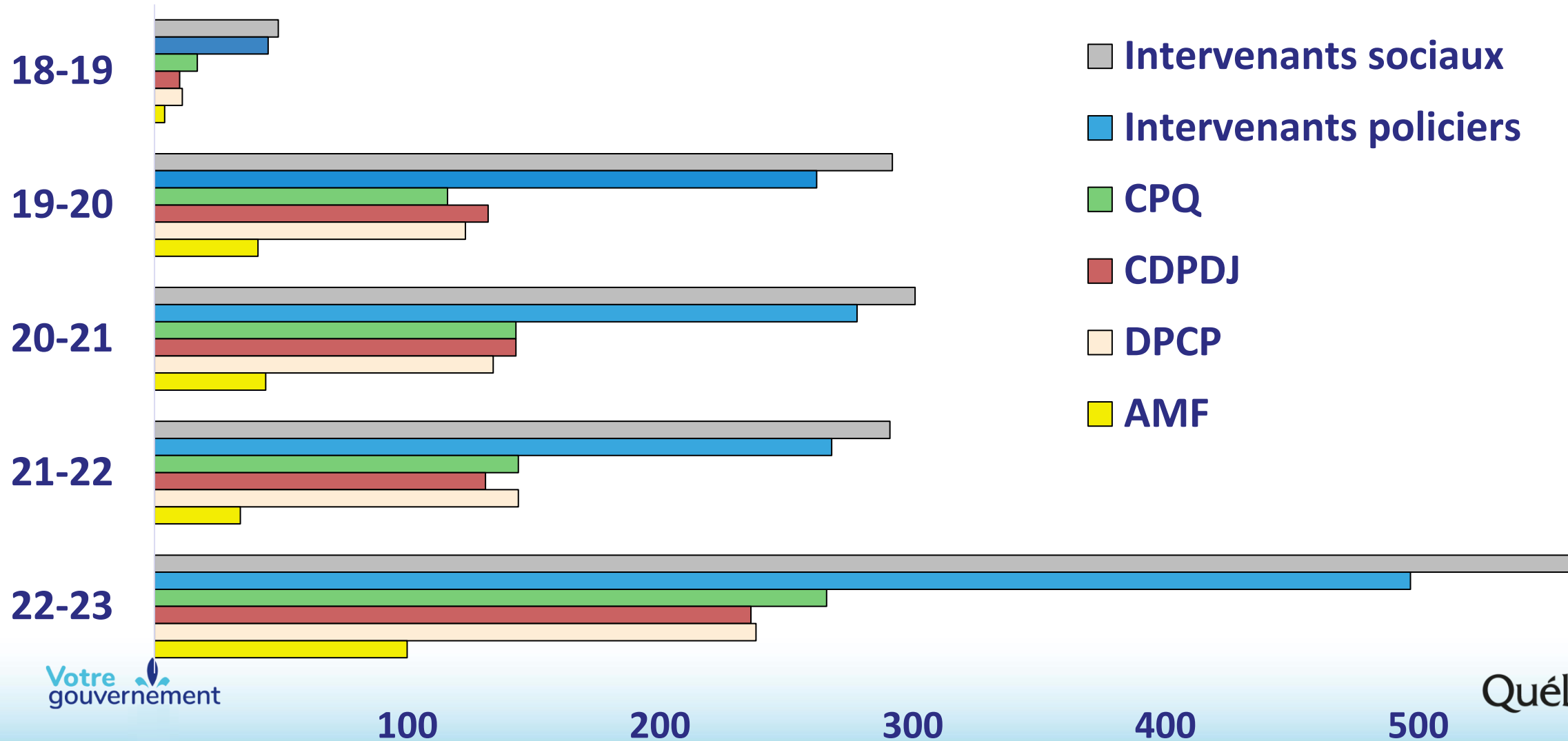


* Dans plusieurs régions, le PIC était déployé partiellement ou seulement à la fin de l'année de référence

Nombre de PIC selon le type de dossiers de 2018 à 2023

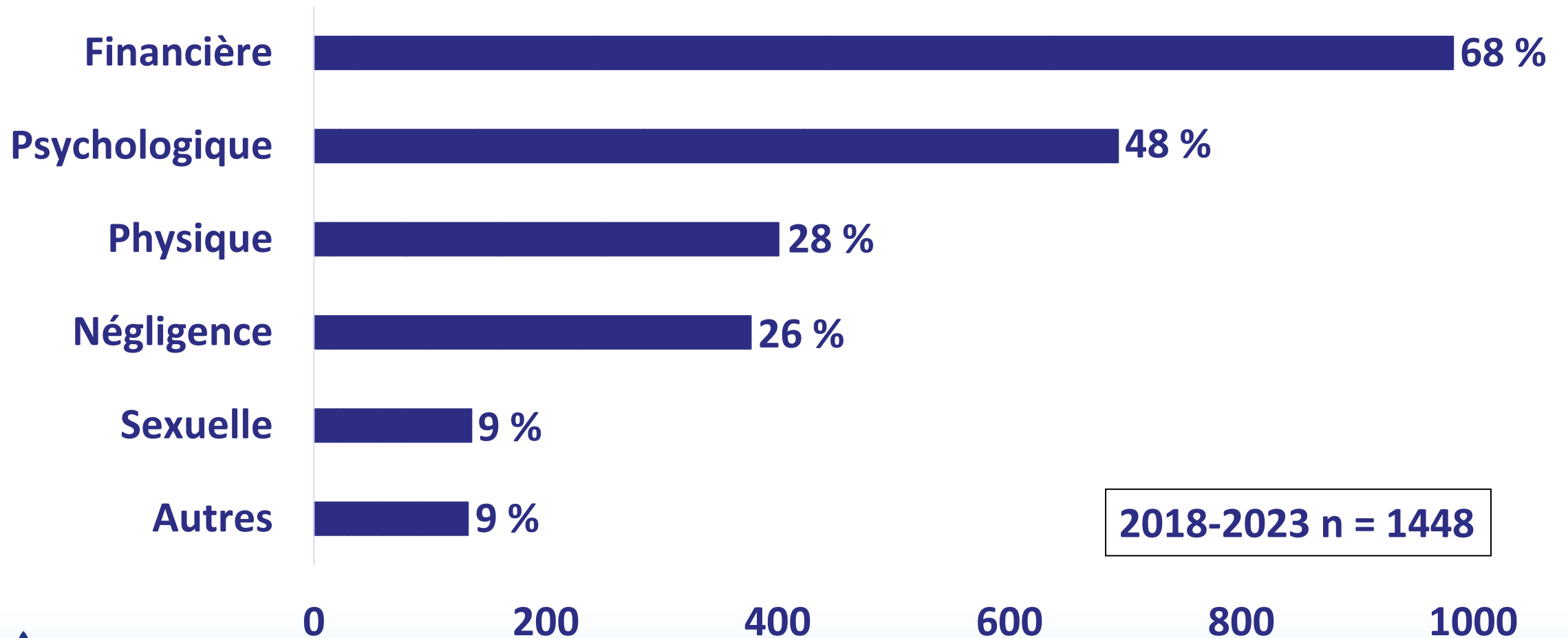


Nombre de PIC auxquels les partenaires ont participé de 2018 à 2023



Proportion selon le type de maltraitance répertorié pour tous les dossiers de PIC de 2018 à 2023

12



Portrait des personnes pour lesquelles un PIC a été initié de 2018-2023

- Sexe : 64 % femmes Âge moyen : 75 ans 33 % habitent seuls
- Lieu de résidence :
 - 61 % domicile privé
 - 18 % RPA
 - 9 % en CHSLD
 - 5 % RI/RTF
- Mesure de protection relative à l'inaptitude lors du déclenchement :
 - 62 % aucune mesure de protection
 - 21 %, en cours

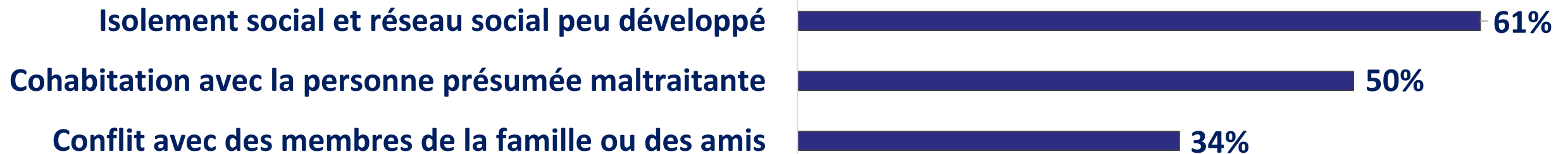
Portrait des personnes pour lesquelles un PIC a été initié de 2019-2023*

Facteurs de vulnérabilité les plus présents



n = 1305

Facteurs de risque les plus présents



Portrait des personnes présumées maltraitantes lors de PIC de 2018 à 2023

- Sexe : 64 % hommes
- Lien avec la personne présumée maltraitée :
 - Membre de la famille (61 %)
 - Personne offrant des services (13 %)
 - Autre personne (26 %)

Facteurs de risque et de vulnérabilité des personnes présumées maltraitantes de 2019-2023*





Conclusion du bilan 5 ans

- Ces données montrent que le PIC répond à un besoin :
 - Pour les intervenants :
 - plus de 1300 intervenants mobilisés qui se concertent pour mettre fin à des situations complexes de maltraitance;
 - La concertation entre les partenaires vient réduire un sentiment d'impuissance qui peut être parfois présent chez certains intervenants;
 - Pour les personnes victimes :
 - plus de 1600 situations complexes de maltraitance traités dans le cadre d'un PIC en 5 ans !

Panel – Bilan 5 ans des processus d'interventions concertés pour lutter contre la maltraitance envers les aînés et les personnes majeures en situation de vulnérabilité

Olivier Drolet, Sûreté du Québec

Martin Desruisseaux, Direction de la police de Trois-Rivières

Sébastien Hébert, Service de police de la ville de Montréal

Me Amélie Savard, Directeur des poursuites criminelles et pénales

Kathleen Gagnon, Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides

Vanessa Taylor, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Cédric Bourdon, Curateur public du Québec

Lise Hétu, Autorité des marchés financiers



Échange sur trois thèmes (Panel de discussions)

- Thème 1 : Comment avez-vous favorisé la mise en place des PIC ?
- Thème 2 : Qu'est-ce que le PIC apporte pour les intervenants et pour les personnes victimes de maltraitance ?
- Thème 3 : Dans le cadre du PIC, d'ici les 5 prochaines années, sur quoi devrait-on travailler collectivement pour bonifier la concertation, comment mieux travailler ensemble ?